

COMMUNE de  
La Capelle et  
Masmolène

Département du Gard

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Etat d'assiette et destination des coupes de bois

N°37/2022

Département du Gard Canton d'UZES  Commune de La Capelle et Masmolène	<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2022</b>			
Date de la convocation 24/10/2022	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, maire.			
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 24/10/2022	1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
	2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération	3 – Monsieur PAUL François	X		
	4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers 11	5 – Madame DURANDO Françoise		X	Stéphanie GIULIANI
En exercice 10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum 5	7 – Madame CLAUDIA Elodie		X	Anthony PESENTI
Présents 6	8 – Monsieur LAURENT Gilbert		X	Hervé SERRES
Représentés 4	9 – Monsieur FORIEL Jonathan		X	François PAUL
Votants 10	10 – Madame GIULIANI Stéphanie	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)  Viviane CREISSEN				
<u>Acte rendu exécutoire</u>  Après dépôt en Préfecture le  Et publication ou notification du	<u>Sens du vote</u> : Adopté à l'unanimité  Voix pour : 10 Voix contre :			

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant :

- La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 05/09/2022 pour l'exercice 2023, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.
- Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2012- 2031

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- 1) **ARRÊTE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
---------------	---------------	---	--------------------------	--	------------------------------

- 2) **INFORME** le Préfet de Région des motifs de son opposition à l'inscription des coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2022:

Parcelle (UG)	Type de coupe <sup>i</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement	Demande du propriétaire (Année de report ou Suppression)	Motif (art.L 214-5 du CF)
8	Taillis	550	12.7	oui	2022	Report 2024	Attente projets agricoles sur le secteur
31	Taillis	800	9,58	oui	2023	Report 2024	Attente projets agricoles sur le secteur

- 3) **DECIDE** de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2023, ainsi que des modalités de leur commercialisation

#### VENTE OU DELIVRANCE DE BOIS SUR PIED

Parcelle (UG)	Choix Destination - Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]		
	3A3	3A4	3A5
	Délivrance*	Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	Autre choix (A préciser)

- 4) **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 3.



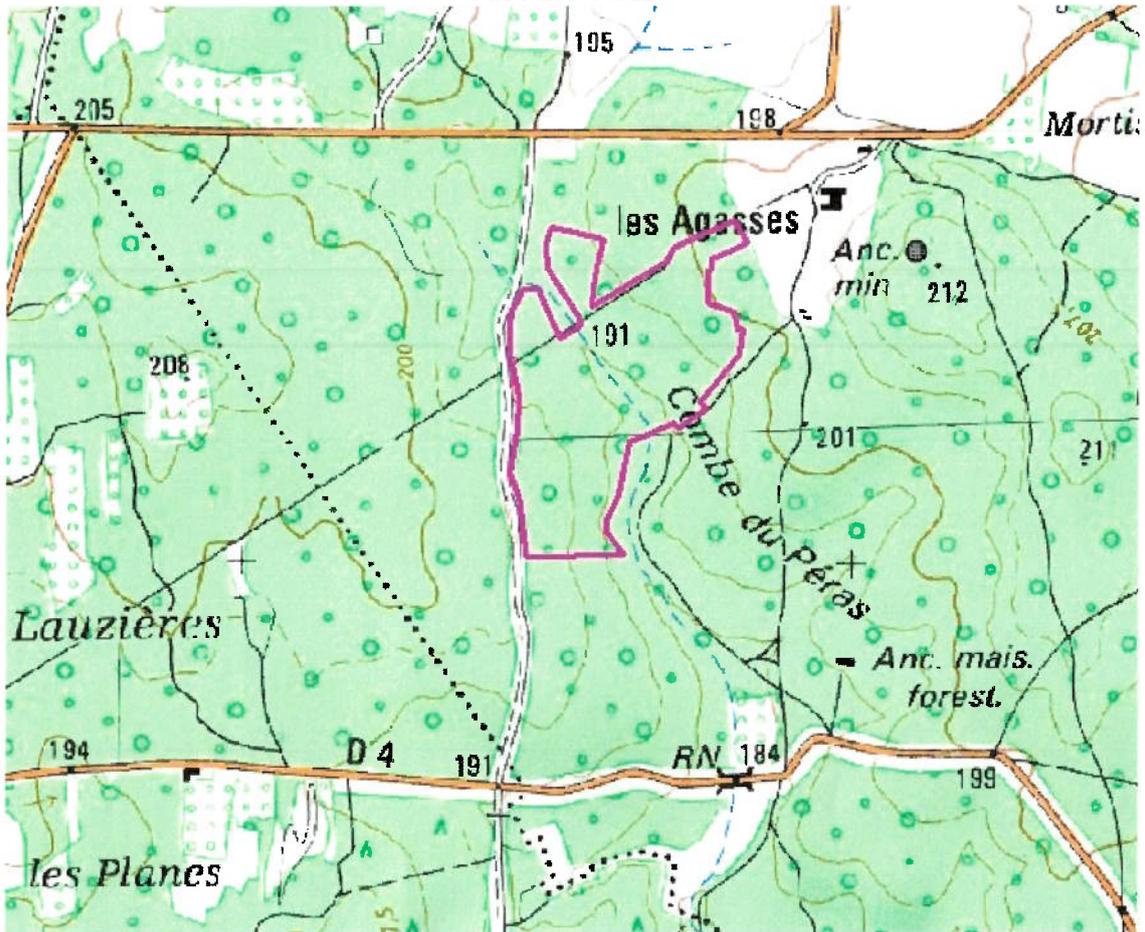
Signature du Maire



Le Maire,  
Xavier GAYTE

Xavier GAYTE

Parcelle UG n°8



Parcelle UG n°31

